

Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ASAF NEWS

Annexes aux prescriptions sportives de l'ASAF

Chapitre E - Règlement Particulier Rallyes
Chapitre F – Règlement Particulier Rallye-Sprint

Newsletter du 22.12.2022

Editée par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF)

***Editeur responsable : Bernard HAYEZ, rue de l'Île Dossai 12 à 5300 Sclayn
☎ 085/ 27.14.60 - Fax : 085/31.76.95***

ASAF Newsletter du 22/12/2022

E – Règlement Particulier Rallyes

F – Règlement Particulier Rallye-Sprint

Suppression de la Classe 15 en Division 4

26.11.4.3. CLASSES DE CYLINDREE - COEFFICIENTS – BRIDES DE COMPRESSEURS

26.11.4.3.1. Principes généraux

Les classes de cylindrée de la Division 4 seront :

- Classe 12 : de 0 à 1600cc
- Classe 13 : plus de 1600cc, jusque 2000cc
- Classe 14 : - plus de 2000cc, quelles que soient la cylindrée et la puissance, sans limitation de celles-ci ;
 - plus de 2000cc jusque 3500cc, si moteur et/ou culasse de substitution ;
- ~~Classe 15 : Voitures conformes à la Division 1 ou 2 (voir Art. 26.11.1 ou 26.11.2, du présent RPR), pourvues d'une transmission intégrale et/ou dont la cylindrée (après application éventuelle des coefficients repris ci-après) excède celles autorisées dans ces Divisions. Rappels : - La cylindrée n'est pas limitée en classe 15 ; - Les "Pneus routiers" (indice Treadwear minimum : 140) y sont obligatoires~~

Modification des classes en PH Classic

26.11.5.11.1.1. CLASSES DE CYLINDREE EN « PROV'HISTORIC CLASSIC »

La Division « PH Classic » sera subdivisée en 3 classes de cylindrée :

- ~~PH 16 (de 0 jusque 1300cc)~~
- CL 17 (de 0 cc, jusque 1600cc)
- CL 18 (plus de 1600cc, jusque 2000cc)
- CL 19 (plus de 2000cc, cylindrée illimitée)

Création de classes en PH S/R

26.11.5.11.2. Division "Prov'Historic S/R" (Voir également Art. 26.11.5.)

CLASSES DE CYLINDREE EN « PROV'HISTORIC S/R »

La Division « PH SR » sera subdivisée en 3 classes de cylindrée :

- SR 21 (de 0 cc, jusque 1600cc)
- SR 22 (plus de 1600cc, jusque 2000cc)
- SR 23 (plus de 2000cc)
 - cylindrée illimitée, si moteur et culasse d'origine ;
 - 3500cc (valeur éventuellement recalculée), si moteur et/ou culasse de substitution.

Bernard HAYEZ
Président

Katia LIEMANS
Secrétaire Générale